

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du mardi 6 juillet 2021
COLLEGE GENERAL (Pays – Scot / PCAET réunis)

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le lundi 28 juin 2021 pour la séance du mardi 6 juillet 2021 qui s'est déroulée en présentiel.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil par Monsieur PARIS Laurent, maire de ROUILLON, salle Vaujoubert.

Etaient présents :

Pour CDG 72 : MM. LE MENER Dominique, MARCHAND Eric — 2 présents et 2 voix

Pour GB : Mmes BOUZEAU Brigitte, BUIN Chantal, MATHE Céline, MM. COURTABESSIS, MONGELLA Arnaud, PIGNE André, VERNHETTES Patrice — 7 présents et 7 voix

Pour LMM : Mmes CHARTON Patricia, FLEURY Damienne, HAMONOU-BOIROUX Lydia, KARAMANLI Marietta, LAGARDE Fabienne, LEBALLEUR Isabelle, MOISY Sophie, MULLET Karine, POUPINEAU Marie-Christine, MM. BATIOU Rémy, BRETEAU Franck, GOUFFE Jacques, LE BOLU Joël, LE FOLL Stéphane, MARIETTE Pascal, MORTREAU Marcel, PARIS Laurent, PETIT-LASSAY Claude, POLLEFOORT Maurice, TOUCHE Thierry — 20 présents et 35 voix

Pour MCS : Mme CANTIN Véronique, MM. BESNIER Alain, BOURGE Eric, CHOLLET David, CLEMENT Emmanuel, LALANDE Michel, VAVASSEUR Maurice — 7 présents et 12 voix

Pour OBB : Mme DUPONT Nathalie, FEVRIER Florence, SEBILLET Marie-Noëlle, MM. BOURGE Jean-Yves, COVEMAERKER Dominique, GOUHIER Sébastien, LAMBERT Gérard — 7 présents et 13 voix

Pour SEM : Mme RENAUT Martine, MM. BILE Dany, BRIONNE Alain, FOURMY Guy, HERRAUX Denis, HERVE Yves-Marie, HUMEAU Michel, LEPETIT Jean-Pierre, LIVET Yannick — 9 présents et 13 voix

Invité : M. CHALMEL Denis

Délégués excusés :

Pour CDG 72 : Mme COZIC-GUILLAUME Isabelle, M. SASSO Olivier

Pour GB : MM. LATIMIER Martial, PINTO Christophe

Pour LMM : Mmes GIFFARD Francine, PAIN Florence MM. CALIPPE Yves, COUNIL Christophe, DESMAZIERES Patrick, GOULETTE Yvan, LECOQ Jean-Yves, LEPROUST Gilles, PORTIER Quentin

Pour MCS : Mme CHALIGNÉ Catherine, MM. BRISSAUD Alain, DELLIÈRE Jérôme, DESCHAMPS François, LERAT Jean-Michel, MUSSET Michel

Pour OBB : Mmes PLU Mathilde, REVEL Marie-Line, MM. BARTHES Renaud, BIZERAY Jean-Claude, GERAULT Stéphane, HALILOU Nicolas

Pour SEM : Mmes CORMIER Véronique, MORGANT Nathalie, PREZELIN Séverine, MM. BACHELIER Jean-Christophe, FOUCHARD Stéphane, HAMIOT Julien, HUREAU Laurent, TAUPIN Laurent

Monsieur PARIS Laurent est nommé secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Madame Véronique CANTIN**OBJET : Décision modificative du budget principal**

Madame la Présidente de la commission finances propose au Comité Syndical la décision modificative suivante :

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-64131 : Rémunérations | 0,00 € | 17 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. | 0,00 € | 4 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite | 0,00 € | 5 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés | 0,00 € | 26 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement) | 0,00 € | 29 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement) | 0,00 € | 29 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-023 : Virement à la section d'investissement | 15 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement | 15 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-657351 : GFP de rattachement | 20 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante | 20 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 0,00 € | 135 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles | 0,00 € | 135 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-74718 : Autres | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 155 000,00 € |
| TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 155 000,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 35 000,00 € | 190 000,00 € | 0,00 € | 155 000,00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-021 : Virement de la section de fonctionnement | 0,00 € | 0,00 € | 15 000,00 € | 0,00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement | 0,00 € | 0,00 € | 15 000,00 € | 0,00 € |
| D-2051 : Concessions et droits similaires | 0,00 € | 3 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles | 0,00 € | 3 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2135 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct° | 0,00 € | 2 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique | 0,00 € | 10 067,32 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2184 : Mobilier | 0,00 € | 14 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 0,00 € | 26 567,32 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-276348 : Autres communes | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 44 567,32 € |
| TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 44 567,32 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0,00 € | 29 567,32 € | 15 000,00 € | 44 567,32 € |
| Total Général | | 184 567,32 € | | 184 567,32 € |

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical de :

- **APPROUVER** la décision modificative du budget principal du Pays du Mans

RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du mardi 6 juillet 2021
COLLEGE GENERAL (Pays – Scot / PCAET réunis)

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le lundi 28 juin 2021 pour la séance du mardi 6 juillet 2021 qui s'est déroulée en présentiel.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil par Monsieur PARIS Laurent, maire de ROUILLON, salle Vaujoubert.

Etaient présents :

Pour CDG 72 : MM. LE MENER Dominique, MARCHAND Eric — 2 présents et 2 voix

Pour GB : Mmes BOUZEAU Brigitte, BUIN Chantal, MATHE Céline, MM. COURTABESSIS, MONGELLA Arnaud, PIGNE André, VERNHETTES Patrice — 7 présents et 7 voix

Pour LMM : Mmes CHARTON Patricia, FLEURY Damienne, HAMONOU-BOIROUX Lydia, KARAMANLI Marietta, LAGARDE Fabienne, LEBALLEUR Isabelle, MOISY Sophie, MULLET Karine, POUPINEAU Marie-Christine, MM. BATIOU Rémy, BRETEAU Franck, GOUFFE Jacques, LE BOLU Joël, LE FOLL Stéphane, MARIETTE Pascal, MORTREAU Marcel, PARIS Laurent, PETIT-LASSAY Claude, POLLEFOORT Maurice, TOUCHE Thierry — 20 présents et 35 voix

Pour MCS : Mme CANTIN Véronique, MM. BESNIER Alain, BOURGE Eric, CHOLLET David, CLEMENT Emmanuel, LALANDE Michel, VAVASSEUR Maurice — 7 présents et 12 voix

Pour OBB : Mme DUPONT Nathalie, FEVRIER Florence, SEBILLET Marie-Noëlle, MM. BOURGE Jean-Yves, COVEMAERKER Dominique, GOUHIER Sébastien, LAMBERT Gérard — 7 présents et 13 voix

Pour SEM : Mme RENAUT Martine, MM. BILE Dany, BRIONNE Alain, FOURMY Guy, HERRAUX Denis, HERVE Yves-Marie, HUMEAU Michel, LEPETIT Jean-Pierre, LIVET Yannick — 9 présents et 13 voix

Invité : M. CHALMEL Denis

Délégués excusés :

Pour CDG 72 : Mme COZIC-GUILLAUME Isabelle, M. SASSO Olivier

Pour GB : MM. LATIMIER Martial, PINTO Christophe

Pour LMM : Mmes GIFFARD Francine, PAIN Florence MM. CALIPPE Yves, COUNIL Christophe, DESMAZIERES Patrick, GOULETTE Yvan, LECOQ Jean-Yves, LEPROUST Gilles, PORTIER Quentin

Pour MCS : Mme CHALIGNÉ Catherine, MM. BRISSAUD Alain, DELLIÈRE Jérôme, DESCHAMPS François, LERAT Jean-Michel, MUSSET Michel

Pour OBB : Mmes PLU Mathilde, REVEL Marie-Line, MM. BARTHES Renaud, BIZERAY Jean-Claude, GERAULT Stéphane, HALILOU Nicolas

Pour SEM : Mmes CORMIER Véronique, MORGANT Nathalie, PREZELIN Séverine, MM. BACHELIER Jean-Christophe, FOUCHARD Stéphane, HAMIOT Julien, HUREAU Laurent, TAUPIN Laurent

Monsieur PARIS Laurent est nommé secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Madame Véronique CANTIN**OBJET** : Décision modificative du budget annexe ADS

Madame la Présidente de la commission finances propose au Comité Syndical la décision modificative suivante :

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-611 : Contrats de prestations de services | 20 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 20 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-022 : Dépenses Imprévues (fonctionnement) | 18 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues (fonctionnement) | 18 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-023 : Virement à la section d'investissement | 0,00 € | 45 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement | 0,00 € | 45 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-661133 : A la collectivité ou à l'établissement de rattachement | 7 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 66 : Charges financières | 7 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 45 000,00 € | 45 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-021 : Virement de la section de fonctionnement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 45 000,00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 45 000,00 € |
| R-1311 : Etat et établissements nationaux | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 4 000,00 € |
| TOTAL R 13 : Subventions d'investissement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 4 000,00 € |
| D-168748 : Autres communes | 0,00 € | 44 567,32 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées | 0,00 € | 44 567,32 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2051 : Concessions et droits similaires | 0,00 € | 4 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 20 : Immobilisations Incorporelles | 0,00 € | 4 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2188 : Autres immobilisations corporelles | 0,00 € | 432,68 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 0,00 € | 432,68 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0,00 € | 49 000,00 € | 0,00 € | 49 000,00 € |
| Total Général | | 49 000,00 € | | 49 000,00 € |

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical de :

- **APPROUVER** la décision modificative du budget annexe ADS.

RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme



LE PRÉSIDENT
Stéphane LE FOLL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du mardi 6 juillet 2021
COLLEGE GENERAL (Pays – Scot / PCAET réunis)

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le lundi 28 juin 2021 pour la séance du mardi 6 juillet 2021 qui s'est déroulée en présentiel.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil par Monsieur PARIS Laurent, maire de ROUILLON, salle Vaujoubert.

Etaient présents :

Pour CDG 72 : MM. LE MENER Dominique, MARCHAND Eric — 2 présents et 2 voix

Pour GB : Mmes BOUZEAU Brigitte, BUIN Chantal, MATHE Céline, MM. COURTABESSIS, MONGELLA Arnaud, PIGNE André, VERNHETTES Patrice — 7 présents et 7 voix

Pour LMM : Mmes CHARTON Patricia, FLEURY Damienne, HAMONOU-BOIROUX Lydia, KARAMANLI Marietta, LAGARDE Fabienne, LEBALLEUR Isabelle, MOISY Sophie, MULLET Karine, POUPINEAU Marie-Christine, MM. BATIOU Rémy, BRETEAU Franck, GOUFFE Jacques, LE BOLU Joël, LE FOLL Stéphane, MARIETTE Pascal, MORTREAU Marcel, PARIS Laurent, PETIT-LASSAY Claude, POLLEFOORT Maurice, TOUCHE Thierry — 20 présents et 35 voix

Pour MCS : Mme CANTIN Véronique, MM. BESNIER Alain, BOURGE Eric, CHOLLET David, CLEMENT Emmanuel, LALANDE Michel, VAVASSEUR Maurice — 7 présents et 12 voix

Pour OBB : Mme DUPONT Nathalie, FEVRIER Florence, SEBILLET Marie-Noëlle, MM. BOURGE Jean-Yves, COVEMAERKER Dominique, GOUHIER Sébastien, LAMBERT Gérard — 7 présents et 13 voix

Pour SEM : Mme RENAUT Martine, MM. BILE Dany, BRIONNE Alain, FOURMY Guy, HERRAUX Denis, HERVE Yves-Marie, HUMEAU Michel, LEPETIT Jean-Pierre, LIVET Yannick — 9 présents et 13 voix

Invité : M. CHALMEL Denis

Délégués excusés :

Pour CDG 72 : Mme COZIC-GUILLAUME Isabelle, M. SASSO Olivier

Pour GB : MM. LATIMIER Martial, PINTO Christophe

Pour LMM : Mmes GIFFARD Francine, PAIN Florence MM. CALIPPE Yves, COUNIL Christophe, DESMAZIERES Patrick, GOULETTE Yvan, LECOQ Jean-Yves, LEPROUST Gilles, PORTIER Quentin

Pour MCS : Mme CHALIGNÉ Catherine, MM. BRISSAUD Alain, DELLIÈRE Jérôme, DESCHAMPS François, LERAT Jean-Michel, MUSSET Michel

Pour OBB : Mmes PLU Mathilde, REVEL Marie-Line, MM. BARTHES Renaud, BIZERAY Jean-Claude, GERAULT Stéphane, HALILOU Nicolas

Pour SEM : Mmes CORMIER Véronique, MORGANT Nathalie, PREZELIN Séverine, MM. BACHELIER Jean-Christophe, FOUCHARD Stéphane, HAMIOT Julien, HUREAU Laurent, TAUPIN Laurent

Monsieur PARIS Laurent est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Ressources Humaines : recrutement d'un Animateur-ice Écologie Industrielle et Territoriale (ÉIT)

Dans le cadre de la contractualisation avec l'ADEME sur l'économie circulaire, le recrutement d'un Animateur-ice Écologie Industrielle et Territoriale (ÉIT) est inscrit à l'axe 5 du programme d'actions afin de développer les démarches d'ÉIT. Pour rappel cette action est soutenue financièrement à hauteur de 30 000 € /an pendant 3 ans. Il s'agira donc d'un contrat de projet. Le profil recherché correspond à un bac +3 /5 avec une expérience en ÉIT, gestion des déchets, économie circulaire ou ingénierie de projets. La personne devra disposer d'une très bonne capacité d'animation et devra être autonome, disposer d'un esprit d'initiatives et être force de proposition. Le grade proposé sera celui de technicien ou d'ingénieur.

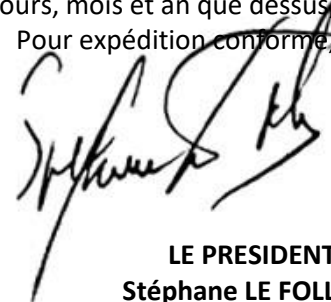
Il est ainsi proposé d'ouvrir le recrutement pour un contrat de projet à l'issue de ce comité syndical et de proposer une entrée en poste à partir de la rentrée de septembre.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical de valider les éléments suivants :

- La création à compter du 1er septembre 2021 d'un emploi non permanent au grade de d'attaché ou Ingénieur territorial relevant de la catégorie A à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires,
- Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- L'agent devra justifier d'une formation technique BAC + 3 /+5 et d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'écologie industrielle et territoriale, la gestion des déchets, l'économie circulaire ou l'ingénierie de projets . Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées et de l'expérience, à un emploi de catégorie A par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 20201216_12 du 16 décembre 2020 est applicable,
- L'agent contractuel sera recruté pour une durée de 3 ans. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans,
- Lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser, ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, l'employeur peut rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial (décret n°2020-172 du 27 février 2020). Cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat,
- La modification du tableau des emplois,
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

| |
|---|
| RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité |
|---|

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL